RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITE SORBONNE PARIS CITE

HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et D.613-6;

Vu les pièces justificatives produites par M. ALEXANDER AFRIAT, né le 17 octobre 1966 à LAFAYETTE INDIANA (ETATS-UNIS) en vue de son inscription pour le diplôme d'habilitation à diriger des recherches ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a présenté ses travaux le 7 décembre 2018 devant un jury présidé par JEAN-JACQUES SZCZECINIARZ, PROFESSEUR DES UNIVERSITES et composé de DENNIS DIEKS, PROFESSEUR, STEFANO MARMI, PROFESSEUR, JEAN-PHILIPPE NICOLAS, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, LAURA RUETSCHE, PROFESSEUR, THOMAS RYCKMAN, PROFESSEUR;

Vu la délibération du jury ;

Le diplôme d'HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES en sciences préparé au sein de l'Université Paris 7 est délivré à M. ALEXANDER AFRIAT

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 29 mars 2019

Le titulaire

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Cité

La Présidente de l'Université Paris 7

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités

Maximum Office

PARVII

13893708

François HOULLIER

Christine CLERICI

Gilles PECOUT

/2019201800118